

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ULTIMEG 2000/372 ROUGE

Date/Révision: 24/07/2015

Version : 7

Remplace version :

08/07/20015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit ULTIMEG 2000/372 ROUGE

Numéro du produit U372R

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Gyfj jW 7 \ ja jY) zD UW XY r9 [jgY GhH\ jUi hXYgJ j] bYg

++(\$ \$ A UfbY U J U AY ! : fUbW

HÅ : \$%* (" \$; - &! : Ul : \$%* (" \$; + (-

a Uj : <G94 gyfj jW!W ja jY"Z

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44 (0)7 900 240 165

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification

Dangers physiques Flam. Liq. 3 - H226

Dangers pour la santé humaine Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1 - H317

Dangers pour l'environnement Non classé.

Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Xn;R20/21. Xi;R38. R10.

2.1. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Mentions de mise en garde

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel électrique antidéflagrant.

P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.

P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P321 Traitement spécifique (voir conseils médicaux sur cette étiquette).

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P370+P378 En cas d'incendie: utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de la brume pour l'extinction.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales.

Contient Xylene, COBALT OCTOATE, 2-OCTYL-2H-ISOTHIAZOLE-3-ONE

2.2. Autres dangers

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Xylene	30-60%
Numéro CAS: 1330-20-7	Numéro CE: 215-535-7
Classification	
Flam. Liq. 3 - H226 Acute Tox. 4 - H312 Acute Tox. 4 - H332 Skin Irrit.	
COBALT OCTOATE	<1%
Numéro CAS: 136-52-7	Numéro CE: 205-250-6
Classification	
Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317 Acute Tox. 4 -	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Xn;R22. Xi;R36/38. N;R51/53. R43.

HYDROCARBON SOLVENT		<1%
Numéro CAS: 64742-95-6	Numéro CE: 265-199-0	Numéro d'enregistrement REACH: 01-
Classification		Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)
Flam. Liq. 3 - H226		Xn;R65. Xi;R37. N;R51/53.
R10. STOT SE 3 - H335, H336		
Asp. Tox. 1 - H304		
Aquatic Chronic 2 - H411		
2-OCTYL-2H-ISOTHIAZOLE-3-ONE		<1%
Numéro CAS: 26530-20-1	Numéro CE: 247-761-7	
Facteur M (aigu) = 1	Facteur M (chronique) = 1	
Classification		Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)
Acute Tox. 4 - H302		T;R23/24 C;R34 Xn;R22 R43 N;R50/53
Acute Tox. 3 - H311 Acute Tox.		
3 - H331 Skin		
Corr. 1B - H314		
Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens.		
1 - H317 Aquatic		
DIISOBUTYLACÉTONE		<1%
Numéro CAS: 108-83-8	Numéro CE: 203-620-1	
Classification		Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)
Flam. Liq. 3 - H226		R10 Xi;R37
STOT SE 3 - H335		

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Inhalation	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. En cas de difficultés respiratoires, l'oxygène peut être nécessaire. Si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Garder la personne touchée au chaud et au repos. Consulter un médecin immédiatement.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Enlever la personne touchée de la source de contamination. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin immédiatement.
Contact cutané	Enlever la personne touchée de la source de contamination. Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

Contact oculaire Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eteindre l'incendie avec les moyens suivants: Mousse. Agents chimiques en poudre, sable, dolomie, etc.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Un feu créé : Gaz/vapeurs/fumées toxiques de : Carbone. Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone (CO). Hydrocarbures. Oxydes d'azote (NO_x).

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection

à prendre lors de la lutte contre un incendie Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec de l'eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

6.3. Méthode et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Eliminer toute source d'inflammation. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Absorber dans du vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs.

6.4. Référence à d'autres sections

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Des vapeurs de solvant seront émises lors de l'application et du séchage. Eviter l'inhalation de vapeurs. Ne pas utiliser dans des espaces confinés sans une ventilation suffisante et/ou un appareil de protection respiratoire. Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs. Utiliser un appareil de protection respiratoire homologué si la contamination dans l'air est au dessus du niveau acceptable. Une ventilation mécanique ou une aspiration locale peut être nécessaire. Utiliser un équipement électrique antidéflagrant. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Tenir éloigné des matières comburantes, de la chaleur et des flammes. Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Classe de stockage Stockage de liquides inflammables.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Xylene

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 50 ppm 221 mg/m³
 Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 100 ppm 442 mg/m³

*

HYDROCARBON SOLVENT

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): WEL 50 ppm

DIISOBUTYLACÉTONE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 25 ppm 250 mg/m³
 Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle. WEL = Workplace Exposure Limit.

* = Risque de pénétration percutanée.

Commentaires sur les composants WEL = Workplace Exposure Limits

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une aspiration générale et locale suffisante.

Protection des yeux/du visage Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques ou écran facial.

Protection des mains Porter des gants de protection.

Autre protection de la peau et du corps Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec le liquide et tout contact prolongé ou répété avec la vapeur.

Mesures d'hygiène Utiliser la sécurité intégrée pour réduire la contamination de l'air à des niveaux d'exposition admissibles. Ne pas fumer dans la zone de travail. Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Laver rapidement avec de l'eau et du savon si la peau devient contaminée. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Utiliser une crème pour la peau appropriée pour prévenir le dessèchement de la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Protection respiratoire Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Rouge.
Odeur	Solvants organiques.
Point initial d'ébullition	138 - - 142°C @ 760 mm Hg
Point d'éclair	27°C (Coupelle fermée).

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Limite inférieure d'explosibilité/inflammabilité: 1 6.6 Limite supérieure d'explosibilité/inflammabilité:
Pression de vapeur	0.93 kPa @ °C
Densité de vapeur	3.7
Densité relative	0.97 @ 23°C
Solubilité(s)	Insoluble dans l'eau.
Température d'auto-inflammabilité	490°C
Viscosité	4.7 P @ 25°C

9.2. Autres informations

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur. Eviter le contact avec les matières suivantes: Oxydants. Réducteurs.

10.5. Matières incompatibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Un feu créé : Gaz/vapeurs/fumées toxiques de : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2).

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg) 2 034,0

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 20,34

Inhalation Peut provoquer une irritation du système respiratoire. Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer des lésions internes.

Contact cutané Peut être absorbé par la peau. Le produit a un effet de délipidation de la peau.

Contact oculaire Irritation des yeux et des muqueuses.

Voie d'exposition Inhalatoire Absorption cutanée

SECTION 12: Informations écologiques

Écotoxicité Dangereux pour l'environnement. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

- 12.1. Toxicité
- 12.2. Persistance et dégradabilité
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation
- 12.4 Mobilité dans le sol
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- 12.6 Autres effets néfastes

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

N° ONU (ADR/RID)	1263
N° ONU (IMDG)	1263
N° ONU (ICAO)	1263
N° ONU (ADN)	1263

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition (ADR/RID)	PAINT
Nom d'expédition (IMDG)	PAINT
Nom d'expédition (ICAO)	PAINT
Nom d'expédition (ADN)	PAINT

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	3
Etiquette ADR/RID	3
Classe IMDG	3
Classe/division ICAO	3

Etiquettes de transport**14.4 Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage (ADR/RID)	III
Groupe d'emballage (IMDG)	III
Groupe d'emballage (IATA)	III
Groupe d'emballage (ICAO)	III

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Groupe de séparation des matières du code IMDG Non applicable

EmS F-E, S-E

Code de restriction en tunnels (D/E)

14.2. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**SECTION 15: Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Réglementations Petroleum (Consolidation) Act, as ammended 1984 SI 1244.
Highly Flammable Liquid Regulations 1972.
Rivers (Prevention of Pollution) Act 1961.
Control of Pollution (Special Waste) Regulations 1980 (as ammended).
The Chemicals (Hazard Information and Packaging for Supply) Regulations 2009 (SI 2009 No. 716).
Control of Substances Hazardous to Health Regulations 2002 (as ammended).

Législation UE Système d'information spécifique relatif aux préparations dangereuses 2001/58/CE.

Document d'orientation Workplace Exposure Limits EH40.
Introduction to Local Exhaust Ventilation HS(G)37.
CHIP for everyone HSG228.
Approved Classification and Labelling Guide (Sixth edition) L131.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique**SECTION 16: Autres informations**

Phrases de risque dans leur intégralité R10 Inflammable.
R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R37 Irritant pour les voies respiratoires.
R38 Irritant pour la peau.
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

**Mentions de danger
dans leur intégralité**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311 Toxique par contact cutané.
H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H331 Toxique par inhalation.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.